

FEUILLE DE ROUTE THÉMATIQUE
2020-2023

Coordination thématiques régionales

L'UNIVERS TOURISTIQUE TRANSVERSAL

des CANAUX DE BRETAGNE®

CADRE GENERAL

La « feuille de route » constitue un mode de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie touristique régionale adoptée en 2018, et du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) 2020 - 2025. Elle est à engagement volontaire des parties qui, en l'adoptant, s'engagent à participer à son opérationnalisation selon les dispositions décrites. Elle permet à toute collectivité territoriale supra-communale ou acteur de niveau régional d'adhérer à la démarche touristique bretonne. Elle fait état d'un engagement de principe et d'un engagement de moyens (financier / ressources humaines). Les feuilles de routes sont révisables annuellement afin d'être en phase avec le principe d'annualité budgétaire.

PREAMBULE

La stratégie touristique régionale a été adoptée en session du Conseil régional de Bretagne le 15 février 2018. Mobilisant plus de 1000 acteurs, lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (C.T.A.P), de la Conférence des acteurs touristiques bretons privés et associatifs et des Ateliers du tourisme breton, elle peut se résumer comme suit :

- **Une visée** : innover, réinventer les modèles économiques et organisationnels, être proactifs et visionnaires pour développer la performance du tourisme et de son modèle socio-économique : devenir le laboratoire du tourisme de demain.
- **Un dialogue continu et un pilotage partenarial** (public privé) de l'action touristique bretonne à travers les "Rencontres du tourisme de Bretagne", organisées deux fois par an.
- **Des fondamentaux** à intégrer à toutes les réflexions : l'identité, la chaîne de valeurs, le développement durable et le partenariat public – privé ;
- **Un triptyque « observation – développement – communication »** garant de la performance de l'action touristique ;
- **Une organisation** optimisée par la constitution de réseaux, l'ingénierie et la formation ;
- Une logique de forme privilégiée à l'échelle régionale **qui capitalise sur les stratégies territoriales / locales pour définir le fond de la stratégie régionale** ;
- **Un double modèle de mise en œuvre opérationnelle** :

1. *Une coordination des acteurs publics et privés aux différents échelons sur des thématiques stratégiques partagées pour optimiser l'action de chacun :*

- 1.1 **Sites d'exception** : marqueurs de l'identité bretonne et vecteurs d'attractivité à l'échelle nationale et internationale, ces sites doivent faire l'objet d'une structuration exemplaire pour assurer une expérience client optimale. Par ailleurs, la communication sur ces sites gagnera à être mieux coordonnée entre les différents acteurs pour diffuser un message unique et porteur.
- 1.2 **Univers transversaux** (Canaux – îles – itinérance – nautisme – patrimoine et culture) : ces univers transcendent les périmètres des Destinations, des départements et parfois même celui de la région. Ils sont les " colonnes vertébrales " de la Bretagne en matière touristique. Ces univers gagnent à être travaillés de manière concertée pour assurer un niveau de prestation constant et optimum sur l'intégralité de leur linéaire ou périmètre. Outre l'approche itinérante qui sous-tend à ces univers et la servicialisation qu'elle appelle, la coordination des acteurs et des dynamiques doit favoriser le rayonnement, depuis ces axes ou périmètres, vers les territoires et leurs offres.
- 1.3 **Destinations touristiques** : dans la structuration territoriale, les Destinations touristiques de Bretagne sont aujourd'hui reconnues comme les territoires locaux de projets qui dans une approche partenariale (publique - privée) soutiennent des stratégies intégrées de développement et de diversification touristique. L'identité locale y est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable.
- 1.4 **Mobilités et portes d'entrée** : travailler les points d'entrée sur le territoire et favoriser la circulation entre les univers et leurs offres.
- 1.5 **Marchés stratégiques** : au-delà des univers bretons dont l'entrée structurelle est territoriale, la coordination des acteurs est également envisagée au prisme des marchés / filières stratégiques. Ainsi, et au regard des éléments émanant de « l'observation – évaluation – prospective », des marchés pourront être sélectionnés afin d'être travaillés tant en matière de développement que de communication.

2. *Une accélération de projets expérimentaux d'envergure pour répondre aux évolutions / mutations rapides des contextes.*

Ces orientations et l'ambition initiale de la stratégie régionale, ont consisté à repenser les fondamentaux du tourisme breton et à rechercher à en faire une compétence, non simplement partagée, mais coordonnée (Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 – 2025). Structuré autour de 3 axes d'engagements de principes et opérationnels, ce schéma entend être un outil d'organisation et de méthode entre les acteurs publics et privés de la filière touristique, et un outil d'accélération des modèles de développement.

Les Canaux bretons font ainsi partie des thématiques stratégiques qui structurent le tourisme en Bretagne, notamment en intérieur des terres.

La propriété de ce domaine public fluvial a été transférée, à la demande des élus régionaux, au Conseil régional de Bretagne en 2008 alors que l'ensemble des voies navigables de France sont en majorité de responsabilité nationale, géré par Voies Navigables de France. A noter que le transfert de gestion a concerné le tronçon finistérien en 2020 et ne concerne pas les 42 km de canal costarmoricain, toujours propriété de l'Etat et géré par le Département des Côtes d'Armor.

Au fil des dernières années, la vocation « touristique » des Canaux et des chemins de halage s'est affirmée, offrant des perspectives renouvelées d'attrait et d'usages pour les populations les fréquentant, perspectives à enrichir et consolider en partenariat étroit avec les territoires. La présente feuille de route, partie constitutive du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, consacre ainsi l'intérêt majeur des voies navigables pour le tourisme breton.

OBJET ET GOUVERNANCE DE LA FEUILLE DE ROUTE

OBJET

La présente feuille de route vise à fédérer l'ensemble des parties prenantes de la mise en tourisme des canaux de Bretagne autour d'une définition et d'une ambition communes :

- Décrire et partager l'écosystème touristique propre aux canaux et voies navigables de Bretagne,
- Convenir de l'ambition commune consolidant le tourisme sur les canaux bretons,
- Développer l'efficacité des actions, mesures ou dispositifs susceptibles d'être mis en œuvre pour en soutenir le développement touristique.

Elle s'organise en 3 parties principales :

- Le contexte de l'univers touristique « Canaux de Bretagne » (p.4) ;
- Les enjeux pour les canaux et voies navigables de Bretagne (p.11) ;
- L'ambition (p. 13) et le plan d'actions collectif (p.14).

La présente feuille de route est afférente au déploiement et à la coordination de la politique touristique régionale. Elle présente les objectifs, domaines de responsabilité, de compétence ainsi que la coordination des moyens (financiers, ingénieries, etc.) mobilisés pour accroître les synergies des moyens consacrés à la mise en tourisme des canaux.

GOUVERNANCE

ANIMATION

L'animation, la coordination et le suivi de la feuille de route « Canaux de Bretagne » sont assurés conjointement par la Région Bretagne (service du tourisme de la Direction Tourisme et Patrimoine et service Valorisation touristique et développement durable de la Direction des Voies navigables) et le Comité régional du tourisme, réunis au sein d'un comité technique interne qui mobilisera, conformément au plan d'actions prévu, un collectif consultatif en appui à la gouvernance et les moyens opérationnels identifiés pour chaque action. Il se réunira a minima deux fois par an pour stabiliser d'une part le plan d'actions annuel prévisionnel au vu des partenariats effectifs et, d'autre part, suivre la réalisation des projets.

La gouvernance partenariale associera par ailleurs les principaux acteurs impliqués dans le développement touristique des canaux. Les Destinations touristiques, le Comité régional du tourisme et les offices du tourisme pourraient être notamment amenés à intégrer le Forum des navigants, précédente instance de concertation autour des voies navigables. De même, les représentants des feuilles de route « Itinérance douce terrestre » et « Nautisme » participeront à ce collectif. A terme, le forum des navigants deviendra le collectif consultatif de cette feuille de route.

Ce nouveau collectif permettra une concertation annuelle autour du bilan et des perspectives des travaux de la feuille de route.

Le plan d'actions précise les opérations prévues en désignant les contributions et moyens des parties prenantes en charge de leur réalisation ainsi que leur pilote. Ces pilotes renseignent les indicateurs de résultat prévus pour leurs projets et participent au réajustement du plan d'actions.

Par ailleurs, la présente feuille de route recherche la prise en compte des enjeux et préconisations des stratégies et schémas concernant ou impactant la dynamique de développement touristique des canaux et voies navigables. Au jour de sa définition, les orientations et plans d’actions des autres stratégies et schémas en cours pris en compte sont les suivants :

- **Portés / coordonnés par la Région Bretagne :**
 - La Stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux ;
 - La stratégie environnementale des Voies navigables visant, depuis 2015, le cadre référentiel de la norme ISO 14001,
 - Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2020-2025 et ses feuilles de route régionales « Itinérance douce terrestre » et « activités nautiques et plaisance » ;
 - Le cadre des « contrats de canal » permettant de formaliser les partenariats de maîtrise d’ouvrage partagée entre la Région et les EPCI « bords à voie d’eau » volontaires. Il conduit à la signature d’un engagement pluriannuel permettant aux partenaires publics de prévoir leurs actions propres sur la durée en synergie. Au jour de la rédaction de la feuille de route, les contrats de canaux sont signés à Rennes et en cours d’élaboration à Redon et Josselin.
- **Portés par d’autres partenaires :**
 - Dynamiques portées par Voies Navigables de France et ATOUT France ou le cluster national “Tourisme de Pleine nature” ;
 - Dynamiques portées par les collectivités territoriales infrarégionales (exemple : réseau Canaux de l’ouest) ;
 - Etat et Départements des Côtes d’Armor et de Loire Atlantique.

Les services de la Région sont attentifs à toute communication susceptible d’enrichir ces travaux et d’intégrer de nouveaux partenaires à la démarche.

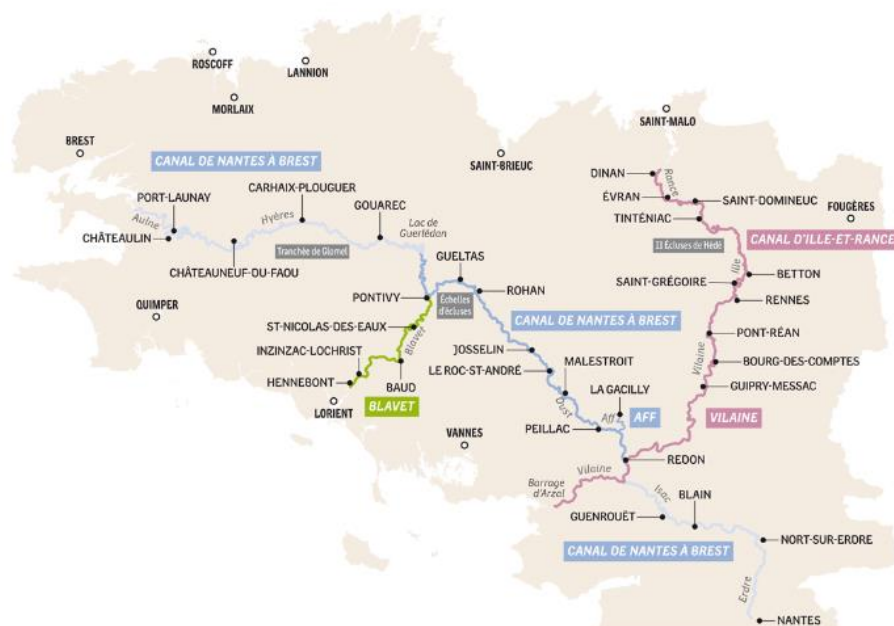
EVALUATION

L’ensemble des parties prenantes participe à la formalisation du plan d’actions de la feuille de route et à sa déclinaison annuelle opérationnelle. Le suivi des travaux et l’évaluation des résultats sont réalisés annuellement et permettent l’ajustement des programmes d’actions. Chaque pilote d’action fournit les indicateurs d’activités et de résultats dont il est responsable afin de consolider le bilan global de la feuille de route.

CONTEXTE ET ENJEUX

LES CANAUX DE BRETAGNE : contexte touristique

Le réseau des voies navigables de Bretagne



À la croisée des chemins entre nature et culture, les canaux de Bretagne mêlent les patrimoines naturels, bâtis, techniques et immatériels. Ils modèlent les paysages et constituent un élément important de l'identité régionale.

Reflet de l'histoire, témoins de l'évolution de la société, leurs constructions s'échelonnent sur plusieurs siècles, du XVIII^e au XIX^e au gré des aléas politiques : Révolution Française, Empire, conflit franco-britannique... Dès l'origine, le développement des canaux contribue à l'essor économique de la Bretagne intérieure ; un rôle encore aujourd'hui très actuel.

Spécificité bretonne, depuis 2008, la Région Bretagne est la seule Région française propriétaire et gestionnaire de ses voies navigables. Elle assure ainsi une responsabilité pleine et entière sur le Domaine Public Fluvial, soit la voie d'eau principale et ses annexes hydrauliques y compris étangs et rigoles d'alimentation, les ensembles éclusiers (écluse et maisons éclusières), les chemins de halage, les dépendances terrestres et bâties liées à la voie d'eau.

À travers une politique volontariste et écologiquement responsable, la collectivité investit pour garantir la qualité des infrastructures et équipements. Elle s'engage également pour développer les usages, laissant dans ce domaine une large place à l'innovation. En renforçant les partenariats avec les acteurs publics et privés, elle poursuit un objectif : exprimer tout le potentiel de ses canaux, pour faire de ce patrimoine unique un atout environnemental, économique et touristique majeur. Une dynamique menée depuis plus de 10 ans et qui porte ses fruits, tant localement qu'au niveau national et international : les canaux de Bretagne accueillent chaque année de plus en plus de navigant.e.s, dont certain.e.s viennent de très loin (Afrique du Sud, Australie...) pour découvrir leurs charmes aujourd'hui réputés. La fréquentation sur le halage est également en augmentation constante proche de deux chiffres depuis ces 10 dernières années.

Ce domaine fluvial, constitué de rivières naturelles et de canaux artificiels sur plus de 570 km constitue un patrimoine régional remarquable. Traversant le territoire de part en part, reliant mer et océan qui bordent la péninsule bretonne, les canaux offrent au regard une variété de paysages. En les parcourant, c'est une autre Bretagne, plus secrète que l'on découvre.

Réservoir de biodiversité, ces voies d'eau sont aussi le lieu de nombreuses activités aquatiques (navigation de plaisance, petite navigation (canoë, kayak, paddle, etc.), baignade, pêche, etc.) et terrestres (randonnée à pied, à cheval et à vélo sur le chemin de halage, etc.). Nature et usagers se côtoient ici, en parfaite harmonie, dans une quiétude propre à ces lieux.

Concernant les zones de baignade, il est à noter que les zones de baignade sont interdites sur les canaux compte tenu des dangers liés à la circulation des bateaux entraînant des risques de noyade. Lorsque les conditions de sécurité peuvent être assurées localement, les maires et Préfets peuvent cependant autoriser des aires de baignades.

Enfin, sur le plan sanitaire, la surveillance de la qualité des eaux ne relève pas de la compétence régionale. Cette mission est assurée par les Département et l'Etat sur les zones de captation d'eau potable.

La singularité des Canaux bretons repose notamment sur 6 éléments spécifiques :

- **Canaux anciens, constitutifs du patrimoine breton**, marqués par leur vocation initiale de mobilité stratégique en intérieur des terres et non de transport industriel. Cette caractéristique a légué un dimensionnement propre aux petits gabarits de navigation, alors que les autres voies navigables de France ont été élargies pour correspondre aux normes de 1900.
- Cette **vocation de mobilité stratégique, et non d'axe industriel, offre une voie de déplacement immergée dans un cadre naturel**, riche d'une biodiversité préservée et ponctuée régulièrement de traversées de villages et de villes variées.
- **L'usage des canaux de Bretagne est gratuit**, pas de taxes hydrauliques ou de droit de passage d'écluses contrairement au reste du réseau français géré par Voies Navigables de France.
- **Une connexion aux mers** faisant des canaux un trait d'union entre le sud et le nord et l'est et l'ouest, ouvert à la mixité des bateaux d'eaux douces et salées. Par contre les canaux bretons ne sont pas reliés au reste du réseau fluvial national et les connexions doivent se faire par la mer, d'où la proportion grandissante de péniches mixtes eaux douces/salées type tjalk hollandais.
- **Un linéaire de traversée vivant** : 110 éclusiers et agents fluviaux assurent le passage des bateaux, 33 agents d'entretien côtoient les usagers du canal sur l'eau ou le chemin de halage et de nombreuses activités ou animations régulières sont programmées localement par les collectivités et le tissu associatif, dense en Bretagne
- **Une saisonnalité de navigation** : La navigation sur les canaux est ouverte **d'avril à octobre**. L'interruption de début novembre à fin mars permet de programmer les travaux d'entretien nécessitant le plus souvent l'abaissement du niveau d'eau des biefs. Les crues hivernales sont une contrainte récurrente car elles peuvent interrompre ou empêcher les travaux hivernaux et causent des dégâts sur les chemins de halage, les berges et contribuent à l'envasement des fonds de la voie d'eau.

Une organisation spatiale en 3 tronçons :

- **Le Canal de Nantes à Brest :**

Les travaux de construction du canal de Nantes à Brest débutent en 1806 et sont titanesques. Il s'agit notamment de relier quatre bassins fluviaux (Loire, Vilaine, Blavet, Aulne) en assurant la jonction de huit rivières (Erdre, Isac, Oust, Blavet, Kergoat, Doré, Hyères et Aulne), et de canaliser la rivière Aff sur 8 km pour rejoindre la cité de La Gacilly.

Long de 360 km et comprenant 237 écluses, le canal est livré dans son intégralité à la navigation en 1842 et inauguré en 1858 sur le site de l'écluse maritime de Guilly Glaz par Napoléon III et l'Impératrice Eugénie. La construction du barrage de Guerlédan en 1926 a interrompu les possibilités de navigation en noyant 19 écluses.

Le système d'alimentation en eau de ce canal est mixte entre l'apport des rivières naturelles canalisées et l'alimentation par des réservoirs reliés au canal par des rigoles d'alimentation. La plus célèbre étant la rigole d'Hilvern, longue de 62 km reliant le lac de Bosméléac au bief de partage d'Hilvern. Au-delà de ses deux extrémités, métropoles stratégiques et économiques, le canal de Nantes à Brest relie de nombreuses cités historiques comme Blain, Redon, Malestroit, Josselin, Pontivy, Carhaix, Châteauneuf du Faou, Châteaulin. Il est le canal ayant la notoriété la plus reconnue en Bretagne et la fréquentation la plus forte, tant fluviale que terrestre (notamment du fait de l'itinéraire européen EV1 - La Vélodyssée).

Il est la colonne centrale de la Bretagne intérieure et l'articulation entre les deux autres voies d'eau, Manche Océan à Redon et Blavet à Pontivy.

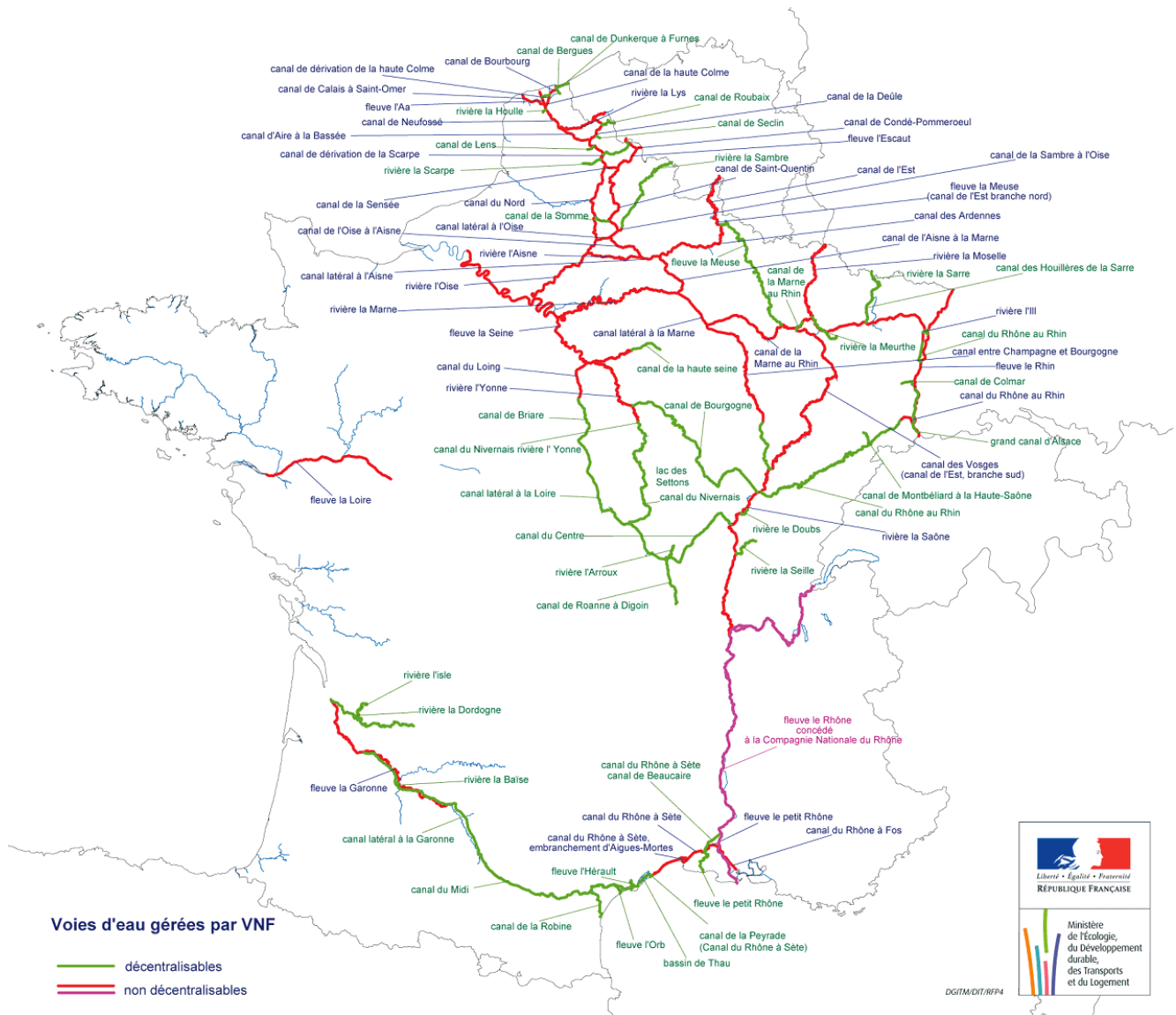
- **La liaison Manche-Océan :**

Cette liaison fluviale nord sud relie deux estuaires navigués de tout temps, celui de la Rance et de la Vilaine, qui ont connu les origines de la canalisation avec les premières écluses conçues sur la Vilaine au XII^e siècle. Longue de 220 km et ponctuée de 63 écluses, elle relie St Malo à l'Atlantique en traversant les villes de Dinan, Rennes et Redon. Sa partie nord entre St Malo et Rennes est le canal d'Ille et Rance. C'est un canal à bief de partage alimenté par 4 étangs réservoir et des rigoles d'alimentation dont celle du Boulet. Un site remarquable est l'échelle des 11 écluses de Hédé-Bazouges. Depuis Rennes, vers le sud, la voie d'eau emprunte la Vilaine canalisée. Celle-ci est très sujette aux crues hivernales avec des zones d'immersion importantes notamment entre Rennes et Redon. La particularité de ce tronçon est la navigation maritime qui débute à Redon avec des ports maritimes sur le domaine fluvial et une flottille très importante en hivernage. Les paysages de cette liaison sont très variés et remarquables. Le transit historique des Britanniques venant rejoindre les ports maritimes de la côte sud bretonne est à reconquérir.

- **Le canal du Blavet :**

Le canal du Blavet relie Pontivy à Hennebont, long de 58 km et ponctué de 28 écluses, il est le canal le moins connu et le moins fréquenté de Bretagne malgré des atouts paysagers et environnementaux très marqués. Cette rivière canalisée est l'une des plus riches en faune piscicole avec la présence de nombreux poissons migrateurs dont le saumon atlantique ainsi que des loutres fréquentant les nombreuses zones humides connexes à la voie d'eau. Ce canal est également vulnérable aux crues hivernales et est alimenté en eau par les affluents naturels mais également par le barrage de Guerlédan.

Enfin, sur l'ensemble du réseau breton, **la Région Bretagne est propriétaire de 162 maisons éclusières** qui figurent dans la base de recensement de son patrimoine bâti. Elles sont occupées par des éclusiers en poste, par des tiers, inoccupées ou en ruine mais la Région Bretagne a décidé de les conserver et de mettre hors d'eau celles qui étaient en mauvais état. Pour les maisons en bon état et non occupées, deux appels à projets régionaux en 2013 et 2015 ont permis d'implanter une vingtaine de projets contribuant à animer et développer les activités sur ses canaux.



Cartographie nationale situant les VN bretonnes

L'univers des Canaux de Bretagne est ainsi propice à un tourisme fluvestre typiquement breton, relié à ses littoraux et la Loire.

Par fluvestre, il est entendu l'ensemble des activités touristiques et de loisirs se pratiquant sur et le long des canaux, tourisme fluvial mais aussi itinérance à vélo, pédestre, équestre ou de pratiques nautiques.

DONNEES CLES

1) La fréquentation touristique

Que ce soit sur l'eau, à pied ou à vélo, les quelques 630 km offerts par le Canal de Nantes à Brest, la liaison Manche océan ou le Blavet, constituent un véritable terrain de jeu tant pour les breton.ne.s que pour les touristes.

Cartographie des compteurs



La fréquentation fluviale :

En 2018, ce sont environ 89 000 éclusages qui ont été comptabilisés par les éclusiers, soit l'équivalent d'environ 3 500 parcours réalisés sur les itinéraires bretons soit de l'ordre de 13 000 plaisanciers et 120 000 nuitées. La navigation est généralement autorisée d'avril à octobre. Les flux commencent modestement en avril, mais se renforcent dès mai pour être à leur maximum en juillet et août, comme l'est la fréquentation touristique régionale dans son ensemble.



Le Canal de Nantes à Brest concentre environ 60 % des passages, notamment entre Redon et Josselin. La présence des loueurs de bateaux habitables sur cette portion en renforce l'attractivité. Ainsi, parmi les navigants, un peu plus de 2 sur 5 ont loué un bateau pour réaliser leur parcours.

Le profil des plaisanciers est relativement atypique par rapport à la moyenne des touristes séjournant en Bretagne, avec notamment une part d'étrangers bientôt deux fois supérieure à celle normalement observée et une diversité de clientèles très importante. Ainsi, 1 plaisancier sur 3 est étranger. Si la clientèle européenne domine, notamment les Britanniques et les Allemands, on peut aussi trouver des Américains et des Australiens sur les canaux bretons. A noter que certains loueurs étant très implantés à l'international, la moitié des bateaux de location sont occupés par des étrangers. Pour la

clientèle française, 2/3 des navigants sont bretons ou ligériens. Ils profitent de la navigation pour découvrir les villes et villages qui bordent les canaux, la gastronomie locale ou encore visiter le patrimoine. Les balades à vélo, à pied viennent également compléter l'expérience de navigation. Les usagers des canaux sont globalement très satisfaits de leur expérience. La présence des éclusiers est un véritable atout, avant même la qualité paysagère des itinéraires ou encore le calme et la moindre fréquentation par rapport à d'autres canaux. Même si de nombreux aménagements ont été réalisés, ce sont toujours les services de base (toilettes, points d'eau-électricité, commerces, cafés...) qui semblent faire défaut.

Sur les halages :

Toujours en 2018, c'est 1,5 million de sorties à pied ou à vélo qui sont effectuées sur ces itinéraires, la majorité par des Breton.ne.s et Ligérien.ne.s (88%), mais aussi par des touristes en séjour dans la région (12%). La liaison Manche Océan attire 40% des usagers, le Canal de Nantes à Brest 28% et le Blavet 22%. La fréquentation est présente tout au long de l'année, même si ces pratiques sont fortement dépendantes de la météo, elles se renforcent dès les premiers beaux jours. 78% des sorties se font à pied, 22% à vélo mais c'est une pratique en pleine expansion. Ainsi entre 2013 et 2018, la pratique du vélo a augmenté de plus de 40%. Sur le Canal de Nantes à Brest, portion bretonne de l'itinéraire européen la Vélodyssée, les cyclistes sont un peu plus présents, et parmi eux 15% sont itinérants, là encore une pratique en forte progression qui conduit à des besoins spécifiques. A noter également, la présence de plus en plus marquée de Vélo à Assistance Électrique. Les usagers sont également très satisfaits de leurs sorties : paysage, sécurité et propreté sont les points forts de ces itinéraires.

En termes de retombées économiques, plus de 14 millions d'euros sont directement dépensés par les usages de ces itinéraires, qu'ils soient sur l'eau ou sur les halages. Par rapport aux autres régions françaises, les dépenses en Bretagne sont généralement inférieures compte tenu de la dimension plus rurale des itinéraires, avec peu de points de consommation.

2) Stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux : objectifs et moyens de mise en œuvre

Les objectifs :

Les canaux bretons ont la particularité d'être le seul réseau d'envergure (> 500km) géré par une collectivité locale contrairement aux canaux à petits ou grands gabarits qui ailleurs en France sont gérés par l'organisme public Voies Navigables de France.

A ce titre, la Région Bretagne a voté en juin 2018 les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation de ses canaux qu'elle met en œuvre pour traduire son ambition déterminée sur ces sujets, soit :

Axe 1 : Développer la navigation fluviale et la randonnée

Pour cela, si l'attractivité des voies navigables est de plus en plus évidente pour la randonnée terrestre, ce parcours doit amener à la rencontre des bateaux. L'essence de la stratégie de valorisation des canaux reste donc naturellement la navigation, soit :

- Consolider les usages actuels et développer les pratiques en engageant une montée en gamme des prestations à destination des usagers
- Rendre attractif l'axe Manche Océan sous exploité en terme de navigation
- Reconquérir la navigation sur les sections peu ou plus naviguées (canal de Nantes à Brest en Finistère, de Guerlédan à Pontivy et Blavet)
- Initier et encourager le développement d'offres de location complémentaires et innovantes pour permettre l'accès à la navigation de plaisance fluviale au plus grand nombre

Axe 2 : Agir en faveur d'une gestion durable des voies navigables

La fréquentation accrue des voies navigables et le renforcement de la multi-activité nécessitent d'encourager les pratiques durables, respectueuses de l'environnement naturel et du patrimoine bâti, soit :

- Prendre en compte et valoriser la biodiversité dans toutes les actions de gestion et d'aménagement du domaine
- Limiter la pression sur la ressource en eau et contribuer à en améliorer la qualité
- Définir et mettre en œuvre un plan de prévention et de gestion des déchets produits par l'exploitation du domaine et par les usages

Axe 3 : Penser des voies navigables partagées

Accessibles gratuitement, le chemin de halage et la voie d'eau offrent de multiples espaces de balades et de randonnées. L'ouverture du domaine fluvial à la multi-activité doit être offerte à un public le plus large possible. Pour cela, les pratiques individuelles et collectives doivent être garanties par un partage organisé et respectueux de l'espace :

- Sécuriser la fréquentation des chemins de halage
- Soutenir les initiatives pour une navigation accessible financièrement et physiquement
- Rédiger et promouvoir une charte des usages partagés et des pratiques multiples

Axe 4 : Promouvoir les voies navigables bretonnes

Les canaux de Bretagne sont vecteurs de développement économiques et touristiques au service des territoires, pour cela, la promotion de cet univers est un aspect important de la stratégie :

- Définir un plan de communication et de promotion spécifique
- Mettre en place une signalétique patrimoniale et de service le long des canaux de Bretagne
- Encourager la création d'un événement d'ampleur régionale sur la thématique des bateaux fluviaux et sur la promotion de la navigation fluviale en Bretagne
- Soutenir le tissu associatif participant à l'animation, à la promotion et à la valorisation des canaux de Bretagne dans le cadre d'objectifs partagés

La gouvernance :

La mise en œuvre de cette stratégie est assurée par la Région Bretagne en maîtrise d'ouvrage directe ou en partenariat avec des concessionnaires départementaux ou communaux (rigole d'Hilvern et ports fluviaux). Elle assure sa mission en concertation avec les acteurs locaux.

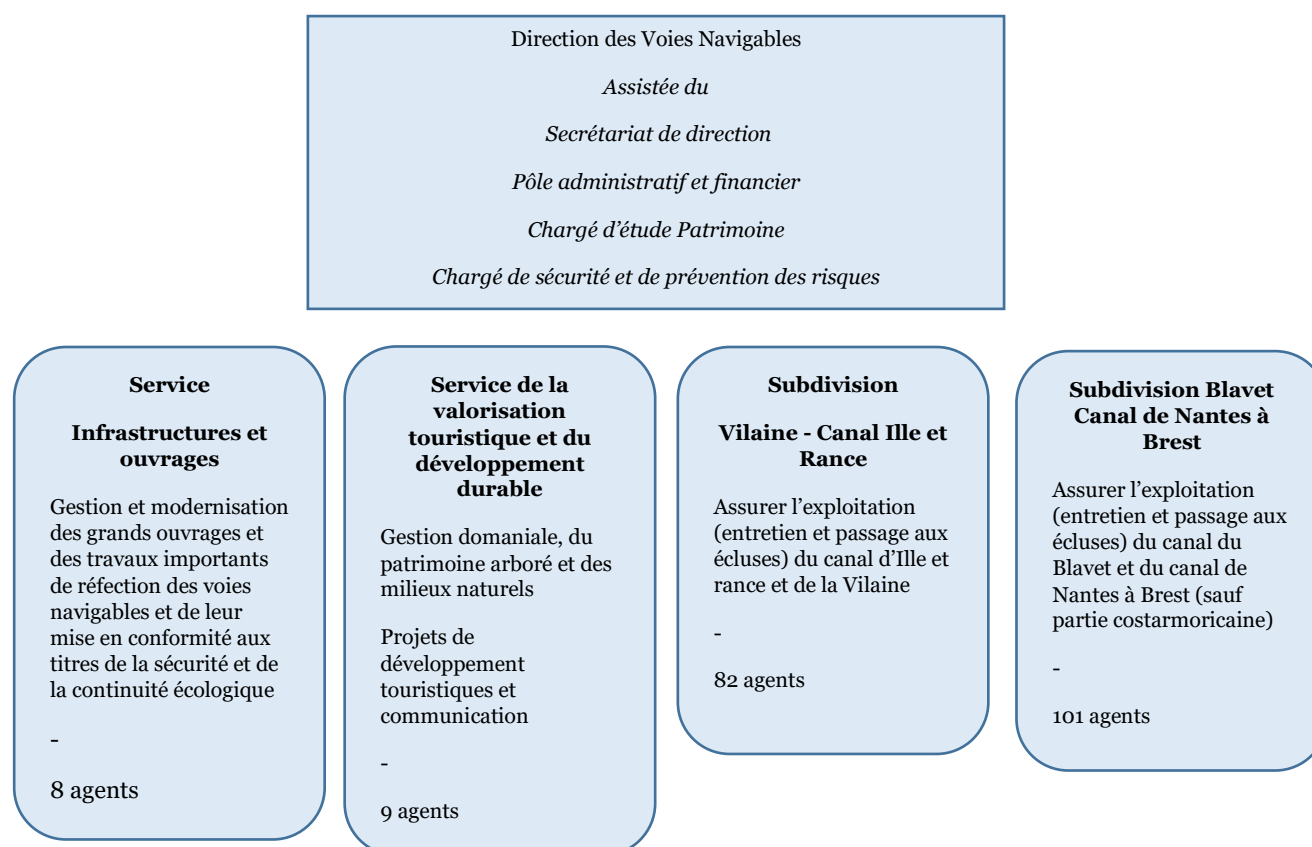
Les équipements de service liés à l'accueil local des usagers sur les territoires et à l'animation des bords à voie d'eau impliquent également les collectivités riveraines.

Les contrats de canaux sont prévus avec les EPCI riverains et impliqués afin de mutualiser des compétences et des moyens d'actions sur les aspects autant touristiques que d'aménagement, de valorisation et de communication concourant aux ambitions communes entre collectivités territoriales.

Les moyens de mise en œuvre :

La gestion régionale en prise directe canaux conduit à la mobilisation d'une organisation et de moyens conséquents.

Plus de 200 agents travaillent ainsi au sein de la Direction des voies navigables. L'activité de l'équipe mobilise de nombreux métiers : éclusiers, agents d'entretiens, agents fluviaux, bûcherons, charpentiers, hydro mécaniciens, ingénieurs, techniciens, gestionnaires, instructeurs...répartis en 4 services.



Le pilotage de l'activité est conduit avec le souci permanent de l'adaptation des moyens mobilisés à l'évolution de la fréquentation, des pratiques et de la qualité du service rendu aux usagers. Le pilotage et les actions y sont assurés en transversalité avec les différentes compétences de la Région Bretagne : tourisme, environnement, patrimoine, économie...

Depuis la prise de gestion en maîtrise d'ouvrage directe, un budget conséquent est consacré aux canaux. A la moyenne annuelle de 5.6 M€ en investissement, s'ajoute le financement d'interventions spécifiques ponctuelles liées à la mise en sécurité des personnes et des ouvrages, aux dégâts des crues ou encore à la reconstruction d'ouvrages structurants.

Le budget de fonctionnement est de l'ordre de 955 k€ auxquels s'ajoutent près de 6M€ de masse salariale.

Un service dédié à la valorisation touristique :

Au sein de cette organisation, le « Service patrimoine et usages » créé en 2016 a évolué en « Service de la valorisation touristique et du développement durable » afin de porter le développement touristique des canaux en prenant en compte les équilibres entre usages et préservation des écosystèmes.

Il assure à ce titre des missions de différentes natures :

- Concevoir et organiser la déclinaison matérielle de référentiels d'équipements de service en phase avec les demandes des usagers. A ce titre, l'installation de pontons d'accostage sur l'ensemble des voies navigables en 2020 sauf en Finistère (objectif pour 2021) ou de bancs de repos sur l'ensemble des chemins de halage a été réalisée. Un vaste programme d'implantation de bornes d'eaux usées pour les bateaux, ou de stations de réparation de vélos en libre-service, est en cours ;
- Participer à la qualité de l'information touristique par le déploiement de la signalétique de service et patrimoniale complémentaire aux dispositifs existants mais également, à la suite de la parution du Guide du Routard des canaux en 2019, animer la politique de communication en lien avec la direction de la communication de la Région afin de promouvoir les canaux sur différents médias grands publics (papier, réseaux sociaux...);
- Offrir des opportunités de développement de dynamique touristique via des appels à projets invitant des partenaires économiques et/ou associatifs à développer des activités sur le domaine fluvial : bateaux d'activités amarrés, reconversion de maisons éclésières, navigation, etc. ;
- Inciter à ou faciliter la création de nouveaux usages, l'innovation de service y compris dans la relation à l'institution régionale ; Parmi ses actions récentes, un système d'identification de tous les services sous responsabilité de la Région a été mis en place. Il est accompagné d'un véritable SAV qui centralise les remontées d'usagers en termes d'anomalies et assure le suivi de leur résolution par les équipes de terrain. Un Appel à Manifestation d'Intérêt est également en cours de préparation afin d'identifier les partenaires susceptibles de contribuer au lancement du concept de « Nouvelle navigation » prévu par la stratégie des voies navigables ;
- Assurer le suivi de la fréquentation en centralisant les mesures de trafics tant pour les passages de bateaux aux écluses que par l'exploitation des 19 compteurs positionnés sur le domaine et en participant aux travaux d'étude ou séminaires de travail, y compris en lien avec le réseau des Voies Navigables de France

Compte tenu de l'ensemble des caractéristiques propres aux Canaux, l'évolution du rôle de la Région propriétaire-gestionnaire d'infrastructures vers une dynamique de réponse aux attentes des usagers conduit au rapprochement des stratégies régionales en faveur des voies navigables et du tourisme. Cette synergie interne permet de mettre au service du développement des canaux une méthodologie partagée pour l'aide à la décision choix/priorité d'aménagement en articulation avec les collectivités locales d'une part (répartition de responsabilités pour consolider l'offre) et les usagers touristiques d'autre part (tenir compte des besoins). La maille des Destinations touristiques permet également de partager des échelles territoriales intermédiaires entre le local et le régional, de favoriser une vision globale structurante et de construire le lien entre les acteurs institutionnels des voies d'eau et les professionnels publics et privés du tourisme.

ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES

La vocation touristique des canaux de Bretagne est unanimement reconnue comme une opportunité de développement territorial notamment du fait de ses principales caractéristiques :

- économiques, en soutien d'activités tout le long de ces itinéraires essentiellement en Bretagne intérieure ;
- sociales, en offrant une capacité de vacances et de loisirs accessibles au plus grand nombre, y compris aux breton.ne.s ;
- environnementales avec un univers centré sur la découverte et le respect d'espaces naturels et la mobilité douce.

Cette offre de découverte touristique et de détente, sportive ou non, constitue le tourisme et le loisirs fluvestres, regroupant autant les activités fluviales que celles sur le halage.

Fort de ses atouts, ce tourisme fluvestre est confronté à 4 principaux enjeux :

1. Le développement de la qualité de l'expérience touristique

Les aménagements opérés depuis plusieurs décennies permettent de disposer d'une infrastructure terrestre et fluviale opérationnelle pour l'accueil des touristes. Il s'agit à présent d'organiser les chaînes de valeur correspondant aux parcours clients, dans le respect du milieu naturel. Cette amélioration de la "servicialisation" (offre de services en termes d'hébergement, de restauration, d'activités connexes ...y compris services techniques) autour des itinéraires et spots d'intérêt touristique devra s'organiser en lien avec les ambitions des feuilles de route régionales « Itinérance douce terrestre » et « activités nautiques et plaisance ». A ce titre, une importance

prioritaire devrait être donnée à la structuration de pôles de services mutualisés itinérance terrestre/fluviales et aux connexions d'intérêt touristique en direction des terres ou des mers.

2. Une stratégie de communication à consolider

En complément du développement de la qualité globale de l'expérience touristique, une attention particulière doit être portée au volet communication/promotion et commercialisation de l'univers des Canaux de Bretagne. En effet, la notoriété de la Bretagne bénéficie essentiellement au littoral touristique. Il s'agit donc de construire une stratégie de communication pro-active valorisant les potentiels des voies navigables et l'ouverture offerte sur l'ensemble des ressources touristiques de la Bretagne, notamment en intérieur. En terme de cible, la fréquentation étrangère constatée révèle l'appétence pour la Bretagne. Cet enjeu rappelle la nécessité de relier les efforts de communication institutionnelle, essentiellement du ressort du Conseil régional, propriétaire de voies navigables, et de communication inspirationnelle, promotionnelle et commerciale essentiellement du ressort des acteurs professionnels du tourisme (CRT, Offices de tourisme, entreprises du tourisme...).

3. Un potentiel nautique écoresponsable à stimuler

Moins accessible spontanément, la fréquentation sur l'eau reste à développer et constitue, avec la préservation de l'environnement, l'orientation forte de la stratégie régionale en faveur des voies navigables. Il faut distinguer, dans ce cadre, deux types d'activités : celles circonscrites à un site donné (ex. une base nautique) ou celles relevant d'un parcours d'itinérance comprenant une nuit à minima. Pour les premières, l'enjeu est d'ouvrir la palette des offres nautiques aux touristes et pour la seconde, l'enjeu est de stimuler la découverte itinérante de l'univers des Canaux depuis l'eau (cabotage fluvial). Cet enjeu suppose de travailler plus en avant les potentiels de développement face aux amateurs de l'univers des Canaux et l'articulation entre le cabotage et les spots touristiques fluvestres et terrestres, tout en privilégiant les partenariats public/privé et l'économie sociale et solidaire.

4. Une coordination territoriale à renforcer sur l'angle de la mise en tourisme des canaux

A la croisée des dynamiques partenariales des collectivités portées par les contrats de canaux et les Destinations touristiques, un accompagnement de la transition de la gestion technique des infrastructures fluviales vers une prise en compte des usages touristiques est nécessaire. Cette mutation implique une coordination renforcée entre deux cœurs de métier. La construction de cette compétence touristique transversale doit intégrer les potentiels apportés par les acteurs associatifs et privés qui concourent à la dynamisation des voies d'eau. Il s'agit donc de susciter et de réunir les conditions d'une mobilisation partagée et coordonnée autour de l'univers fluvestre intégrant les dynamiques terrestre (feuille de route « itinérance douce terrestre ») et fluviale (feuille de route « activités nautiques et plaisance ») pour spécifier l'univers des canaux et fédérer les parties prenantes sur des objectifs prioritaires et innovants.

La question des zones de baignade, partie intégrante de l'attractivité et de l'offre de loisirs liée à l'eau et attendue des visiteurs, devra également être prise en compte dans l'univers des canaux.

AMBITION ET PLAN D' ACTIONS

AMBITION ET ENGAGEMENTS

L'ambition régionale est de faire des canaux de Bretagne un univers touristique particulier, traits d'union entre rivières, terres et mers, construit autour de patrimoines et d'itinéraires « eau et nature » vivants, accessible à tou.te.s et reconnu à l'échelle nationale et internationale. A ce titre, la mobilisation partagée des acteurs publics, associatifs et privés autour de l'univers fluvestre breton doit permettre de développer et de valoriser les spécificités touristiques propres à chaque territoire. Cette qualité d'accueil et de séjours touristiques doit ainsi forger la marque « Canaux de Bretagne »[®] et favoriser l'ensemble des pratiques touristiques, notamment nautiques, tout en préservant les écosystèmes.

La feuille de route « Canaux de Bretagne » offre le cadre régional de travail favorisant la coordination et la mise en synergie des parties prenantes du tourisme breton, notamment en intérieur, pour conforter l'unité de l'univers touristique « Canaux de Bretagne » et en consolider les déclinaisons particulières autour d'objectifs communs clarifiés.

L'animation et le déploiement de l'ambition régionale propre aux canaux de Bretagne tiendra compte également des objectifs et moyens mobilisés au titre des feuilles de route :

- « Itinérance douce terrestre » pour ce qui concerne des pratiques touristiques le long des chemins de halage ;
- Et « Activités nautiques et plaisance » pour ce qui concerne le développement des pratiques sur l'eau, notamment de navigation.

La présente feuille de route formalise ainsi une première série d'objectifs généraux, centrés sur l'univers propre des canaux, et fédérant les engagements et moyens des parties prenantes, dans le cadre de leurs ressources affectées annuellement. Cette dynamique s'articule autour de 4 axes :

AXE	OBJECTIF OPERATIONNEL	CHAMP D' ACTIONS	ANNÉES		
			2020 /21	2022	2023
Axe 1 GOUVERNANCE	Définir et animer un mode de gouvernance adapté aux enjeux et mobilisant les mises en synergie	1. Construire l'instance de gouvernance			
		2. Animer la gouvernance régionale			
Axe 2 OBSERVATION	Piloter la stratégie et orienter les politiques de développement	3. Identifier et conduire les études d'enjeux régionaux			
		4. Conduire des études et focus thématiques et / ou territoriaux			
		5. Caractériser la fréquentation des canaux			
		6. Partager un travail prospectif sur le marché du Tourisme fluvial et son développement			
Axe 3 DÉVELOPPEMENT	Poursuivre et consolider la structuration touristique durable des voies navigables, notamment en itinérance et voies d'accès aux territoires	7. Assurer l'opérationnalité du réseau vis-à-vis des pratiques touristiques et de loisirs			
		8. Coordonner la déclinaison touristique des canaux pour un modèle socio-économique durable			
		9. Concevoir et valoriser des idées d'itinérance fluvestre durable en lien avec les univers et les positionnements des 7 Destinations touristiques			

<p>Axe 4 PROMOTION & COMMUNICATION</p>	<p>Valoriser touristiquement les canaux et assurer la promotion du service public en faveur des canaux de Bretagne</p>	<p>10. Assurer la complémentarité de la communication institutionnelle et inspirationnelle de l'univers touristique des canaux de Bretagne</p> <p>11. Valoriser l'univers touristique des canaux</p> <p>12. Valoriser les canaux de Bretagne, propriété de la Région Bretagne</p>			
---	--	---	--	--	--

Ce cadre stratégique se décline ensuite en 42 actions détaillées dans la partie « plan d'actions 2020/21 » présentée ci-après. Elle présente également les moyens financiers mobilisés à l'échelle régionale pour la mise en œuvre des actions.

Les engagements

En adoptant cette feuille de route, les parties prenantes qui participent ou rejoignent la dynamique en faveur du tourisme fluvestre deviennent des partenaires engagés qui :

- reconnaissent les canaux de Bretagne comme thématique touristique stratégique pour la Bretagne ;
- conviennent de l'intérêt collectif à croiser leurs orientations et moyens d'actions pour le soutenir en termes coordonnés de prospective-observation-évaluation, de développement et de valorisation – promotion ;
- recherchent la mise en synergie et l'optimisation de leurs actions afin de développer l'efficacité des mesures, projets ou dispositifs dont le tourisme fluvestre peut être bénéficiaire, renforçant ainsi la bannière commune « canaux de Bretagne »,
- se fédèrent autour de l'ambition partagée et des objectifs poursuivis par la présente feuille de route, soit en consolidant les plans d'actions proposés via une contribution à leur mise en œuvre coordonnée, soit en enrichissant la mobilisation collective via un volet additionnel propre à leur niveau ou champ de responsabilité ;
- assurent l'animation, le suivi et le rendu compte des actions prévues au plan d'actions et dont ils sont pilotes.

PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2020/2021 - 2023

Le plan d'actions proposé repose sur une première mobilisation coordonnée des services des Directions Tourisme et patrimoine, Voies Navigables et Communication de la Région Bretagne ainsi que du Comité régional du tourisme.

Cette formalisation du plan de travail intègre la construction d'une instance de gouvernance et l'inclusion progressive et volontaire des collectivités territoriales, des structures de coordination des Destinations touristiques et de l'ensemble des partenaires susceptibles de contribuer à consolider l'univers touristique des canaux de Bretagne.

Une articulation renforcée sera également à consolider avec les acteurs touristiques privés et associatifs et l'exploration de nouvelles formes de partenariat publics/privés (PPP) notamment dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire.

Enfin, ce plan d'actions prévisionnel tient compte des travaux pilotés au sein des feuilles de route régionales « Itinérance douce terrestre » et « Activités nautiques et plaisance » et se concentre sur les marges d'avancement caractéristiques à l'Univers des canaux de Bretagne.

Dans ce contexte, les concertations initiées dans le cadre de la présente feuille de route permettront d'ouvrir un chantier spécifique à la construction de sa gouvernance tenant compte de la multiplicité des angles d'approche, tant en termes d'observation, de développement territorial que de promotion, communication et commercialisation. La coordination des travaux devra s'adapter et croiser les dynamiques portées par les territoires [partenaires des voies navigables (EPCI et Départements notamment) et/ou du

tourisme (Destinations touristiques, CRT et ADT notamment)] et par les réseaux thématiques (Cf. autres feuilles de route régionales : « Itinérance douce terrestre », « Activités nautiques et plaisance », etc.), Escales fluviales, réseau Patrimoines de Bretagne, etc. Cette gouvernance inclusive permettra, au fur et à mesure de sa consolidation, d'enrichir la visibilité des ressources mobilisables pour le développement des canaux de Bretagne, au sein de plans d'actions réactualisés annuellement. C'est pourquoi les familles d'acteurs indiquées en pilotes et/ou partenariats techniques ou financiers seront à confirmer au vu des potentiels de synergie consolidés.

Enfin, compte tenu du calendrier de conception de la feuille de route (fin 2020), il est proposé de fusionner les exercices 2020 et 2021 en termes de programmation des actions prévues pour son premier exercice opérationnel.

L'année 2021, dont le plan d'actions est détaillé ci-après, permettra de définir, au vu des dynamiques lancées par la feuille de route, le plan d'actions 2022 découlant des réalisations de 2021.

PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2020 / 2021

Méthode :

- Une première concertation des acteurs a permis de poser les bases de la feuille de route croisant les approches des stratégies régionales en faveur des voies navigables et du tourisme ;
- Le pilotage de la feuille de route repose à présent sur la construction d'une gouvernance partagée qui permettra de valider ou d'ajuster les actions inscrites sur les volets Observation, Développement et Promotion/communication. **Le plan d'actions prévisionnel de 2020/21 pose ainsi les bases des plans d'actions futurs ;**
- La mise en place de la gouvernance permettra de consolider l'ambition régionale en précisant les partenariats opérationnels pressentis en termes de pilotage et de contributions techniques ou financières aux plans d'actions ;

Plan d'actions et Moyens 2020/21 :

Liste des acronymes :

la Région Bretagne (CRB), la Direction des Voies Navigables (DVN), le Service de la valorisation touristique et du développement durable (SVTDD), la Direction de la communication (DirCom), le Service tourisme (ST), le Comité Régional du Tourisme (CRT), les Départements (CD), les Agences départementales de développement touristique (ADT), l'Office de Tourisme Bretagne (OTB), les Offices de tourisme (OT), Projet Nautique intégré (PNI), Site d'exception (SE)

AXE 1 : GOUVERNANCE 2020/21			
Définir et animer un mode de gouvernance adapté aux enjeux et mobilisant les synergies touristiques			
Résultats visés et échéance par champ d'action	Pilote(s)	Partenaires	Ressources/Moyens
<u>Champ d'actions 1 : Construire l'instance de gouvernance</u>			
Création d'un collectif consultatif pour la mise en œuvre de la feuille de route 1 ^{ère} mise en place printemps 2021	SVTDD	ST	Programme 606 DVN : budget consacré à l'organisation du Forum des navigants Ressources internes des partenaires sollicités
Formaliser les engagements et apports des structures régionales mobilisables sur les plans d'actions prévisionnels de la feuille de route Actualisation des Conventions d'objectifs et de moyens	SVTDD ST	Comité technique	Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens conclues avec les structures régionales concernées (VN et ST)

Mention figurant aux nouvelles conventions (2021 et suivantes)			
<p>Identifier des référents assurant le lien entre la stratégie de la feuille de route Canaux de Bretagne et les destinations</p> <p>Définir le mode de représentation des Destinations dans la gouvernance régionale et la conduite des actions</p> <p>Livrables 1^{er} semestre 2021</p>	ST	Destinations Touristiques	Programme 605 ST : Budget « Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique » – Destinations touristiques / Volet n° 1 : 700 000 € sous forme de subvention (crédit de fonctionnement) : soutien à l'ingénierie dédiée à l'animation et à la coordination des projets à l'échelle des destination.
Champ d'actions 2 : Animer la gouvernance régionale			
<p>Mobiliser les parties prenantes de la feuille de route au sein du Forum des navigants et valider la préfiguration d'une nouvelle instance de concertation</p> <p>Réunion régionale de préfiguration du Collectif consultatif</p> <p>Printemps 2021</p>	VN - SVTDD ST		Temps de travail Cheffe de service SVTDD et chargé de mission ST. Budget VN (reconfiguration du forum des navigants)
<p>Mutualiser les programmes de travail des VN et DTP autour de l'ambition et du programme de travail de la feuille de route et valoriser la dynamique Canaux de Bretagne</p> <p>Mise en place du comité technique ST/DVN/CRT de la feuille de route</p> <p>Stabilisation du plan d'actions de la feuille de route 2020/21, tenant compte des apports du Conseil consultatif</p> <p>Plan d'actions 2022 de la feuille de route Canaux</p>	SVTDD ST	CRT	<p>Temps de travail Cheffe de service SVTDD et Chargés de mission feuille de route Canaux de Bretagne, Itinérance et Nautisme</p> <p>DirCom CRB</p> <p>Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)</p>
<p>Identifier et assurer la coordination avec les actions portées par les feuilles de route « Itinérance douce terrestre » ou « Activités nautiques et plaisance »</p> <p>Bilan intermédiaire du pilotage du plan d'action annuel - mi 2021</p>	ST	DVN - SVTDD CRT	Temps de travail Cheffe de service SVTDD , Chargés de mission Feuilles de route Itinérance, Nautisme et Canaux de Bretagne

Actualiser le plan d'actions au vu des réalisations et réajuster les prévisions Bilan intermédiaire (mi 2021) et final (Fin 2021) du plan d'actions annuel et formalisation du plan d'actions 2022	Comité technique	Pilotes des actions programmées	Temps de travail Cheffe de service SVTDD/VN et chargé de mission ST Feuille de route Canaux
---	------------------	---------------------------------	---

AXE 2 : OBSERVATION 2020/21

Piloter la stratégie et orienter les politiques de développement

Résultat visé et échéance par champ d'actions	Pilote	Partenaires	Ressources/moyens
Champ d'actions 3 : Identifier et conduire les études d'enjeux régionaux à conduire en lien avec les territoires			
Mesurer la part de marché des canaux au sein du tourisme régional Reflet 2021 : intégration de points d'enquêtes dédiés + adaptation du questionnaire	CRT	VN / DT / ADT / OT	Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)
Champ d'actions 4 : Conduire des études et focus thématiques et/ou territoriaux en lien avec les Destinations touristiques			
Réaliser une étude de positionnement des itinéraires terrestres (Schéma Régional des Véloroutes Voies vertes) et fluviaux 2021	CRT	DTP /VN / Destinations touristiques	Programme 605 ST : -« Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020) -« Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique » – Destinations touristiques / Volet n° 1 : 700 000 € sous forme de subvention (crédit de fonctionnement) : soutien à l'ingénierie dédiée à l'animation et à la coordination des projets à l'échelle des destination

Champ d'actions 5 : Caractériser la fréquentation des canaux

Recueil des données de fréquentation Productions des données livrées au CRT/Observatoire 2021	SVTDD	CRT	Temps de travail des VN et SVTDD
Intégration d'un filtre "canaux" dans le tableau de bord VVV actuel ou création d'un tableau de bord dédié reprenant la fréquentation aux écluses, la fréquentation des halages + éventuellement celle des loueurs de bateaux (sous réserve d'une communication de la donnée de leur part) Communication annuelle sur l'exploitation des compteurs à partir de 2021	CRT	SVTDD ST	Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)
Intégrer dans les chiffres clés du nautisme en Bretagne l'activité nautique sur les Canaux Evolution des documents de bilan d'activités du Nautisme en Bretagne	NEB	SVTDD ST CRT	CPOM NEB

Champ d'actions 6 : Partager un travail prospectif sur le marché du tourisme fluvestre et son développement

Création d'un répertoire ouvert et partagé de ressources documentaires et journalistiques Première synthèse annuelle 2021	CRT	VN SVTDD ST Destinations touristiques Agences départementales OTB/OT	Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)
--	-----	--	---

AXE 3 : DEVELOPPEMENT 2020/21

Poursuivre et consolider la structuration touristique durable des voies navigables

Résultat visé et échéance par champ d'actions	Pilote	Partenaires	Ressources/moyens
Champ d'actions 7 : Assurer l'opérationnalité du réseau vis à vis des pratiques touristiques			
Maintien de la praticabilité des infrastructures Bilan d'activité DVN Identification de problématiques spécifiques liées à l'enjeu de la feuille de route	SVTDD	Collectivités territoriales Destinations touristiques	Programme 606 DVN
Inclure les ports fluviaux à la démarche « Ports propres » conduite sur les ports de plaisance littoraux Accompagnement du port de Rohan en 2021	SVTDD ST	Collectivités territoriales Josselin	Programme 605 ST : CPOM APPB Programme 606 VN
Déploiement coordonné de la signalétique - VN en lien avec la nouvelle charte régionale « Marque Canaux de Bretagne » (Etude d'état des lieux signalétique VN en 2020) - Veloroute Voies vertes Cartographie d'implantation de la signalétique le long des canaux fin 2021	SVTDD	Départements EPCI/Communes	Programme 606 DVN : améliorer la signalétique de service et patrimoniale des chemins de halage- intervention en régie en application de la charte élaborée avec la DirCom Programme 605 ST : Contribuer à la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristique des destinations touristiques – Volet N° 3 : 2 000 000 € sous forme de subvention (crédit d'investissement) : soutien aux projets coordonnés à l'échelle des destinations.
Inclusion des canaux à la mise à jour de la charte de signalisation et de signalétique des Véloroutes Voies Vertes Réunions de coordination en 2020/2021 référentiel commun partagé	SVTDD ST CRT	Départements Destinations touristiques EPCI Ecales fluviales	Temps de travail d'ingénierie CRT, ST et SVTDD Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020) Programme 606 : CPOM 38 000 € Ecales fluviales (modalités partenariales à confirmer en 2021)

Champ d'actions 8 : Coordonner la déclinaison touristique des Canaux pour un modèle socio-économique durable

<p>Lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt "Nouvelle navigation"</p> <p>Automne 2020 – Premier repérage de partenariats possibles en 2021</p>	<p>SVTDD</p>	<p>ST</p> <p>Socio-professionnels</p> <p>Destinations touristiques</p> <p>Collectivités territoriales</p>	<p>Programme 606 SVTDD : 120 000 € AMI Nouvelle navigation</p> <p>Programme 605 ST : Budget « Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique » – Destinations touristiques / Volet n° 1 : 700 000 € sous forme de subvention (crédit de fonctionnement) : soutien à l'ingénierie dédiée à l'animation et à la coordination des projets à l'échelle des destination</p>
<p>Business Model Fluviaux : Partage d'expertise sur les facteurs de réussite et freins aux projets fluviaux/nautiques</p> <p>Réunion(s) de concertation en vue d'une modélisation - 2021</p>	<p>ST</p>	<p>SVTDD</p> <p>NEB</p>	<p>Programme 605 ST : CPOM NEB</p> <p>Temps de travail Chargé de mission ST Nautisme</p>
<p>Business Model Fluviaux :</p> <p>Stimuler l'émergence de projet relevant de l'Économie Sociale et Solidaire et Partenariat Public/Privé</p> <p>Type d'orientations données au sein des partenariats : Mention figurant dans les appels à projets, réunions de travail, conventions...</p>	<p>SVTDD</p> <p>ST</p>	<p>Partenaires volontaires de la feuille de route Nautisme et Canaux de Bretagne</p> <p>NEB</p> <p>OTB/OT</p>	<p>Programme 605 ST : CPOM NEB et CPOM OTB</p> <p>Temps de travail chargé de mission ST Nautisme</p>
<p>Business model fluviaux :</p> <p>Renforcer l'ancrage/ activité touristique des centres nautiques des canaux</p> <p>Type de sensibilisation et d'accompagnement des centres nautiques</p>	<p>ST</p>	<p>SVTDD</p> <p>Partenaires volontaires de la feuille de route Nautisme et Canaux de Bretagne</p>	<p>Programme 605 ST : Budget « Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique » – Destinations touristiques / Volet n° 1 : 700 000 € sous forme de subvention (crédit de fonctionnement) : soutien à l'ingénierie dédiée à l'animation et à la coordination des projets à l'échelle des destination</p> <p>Projet Nautique intégré</p> <p>CPOM NEB</p> <p>Temps de travail chargé de mission ST Nautisme</p>

<p>Tester une méthodologie fluvestre coordonnée avec les Destinations touristiques sur les 3 axes : Manche - Océan/Canal de Nantes à Brest/Canal du Blavet</p> <p>En lien avec l'étude de positionnement des itinéraires terrestres et fluviaux, préciser l'univers touristique des canaux permettant d'harmoniser la création et l'installation de services et équipements le long des itinéraires en tenant compte des univers touristiques traversés.</p> <p>Elaboration d'un guide de préconisations pour l'aménagement des services et équipements le long des Véloroutes Voies Vertes et Canaux</p>	<p>Comité technique de la feuille de route</p>	<p>ST</p> <p>SVTDD</p> <p>Coordinateurs de Destinations touristiques CRT EPCI/OTB-OT Départements /ADT</p> <p>Escales fluviales PCC-VAH-PCR NEB</p>	<p>Temps de travail ST/VN</p> <p>Programme 605 ST : ligne dédiée en 2021</p> <p>Partenariat dans le cadre des CPOM conclues</p>
<p>Engager le projet fluvestre pilote du canal de Nantes à Brest en lien prioritaire avec la Véloodyssée</p> <p>Orientations de travail communiquées aux acteurs en 2021 (Pôles de services intermodaux canal/halage accompagnés, types d'itinérance mixte soutenus, ...)</p> <p>Recueil des premiers marqueurs fin 2021 (Guide de préconisations régionales, Pôle intermodal, offres de services spécifiques, innovations produits...)</p>	<p>CRT et ST</p>	<p>SVTDD</p> <p>Partenaires volontaires du projet de méthodologie coordonnée</p>	<p>ST : Temps de travail (animation et coordination) du chargé de mission feuille de route Itinérance douce terrestre</p> <p>Programme 605 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020) - « Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique » – Destinations touristiques <p>Volet N° 1 : 700 000 € sous forme de subvention (crédit de fonctionnement) : soutien à l'ingénierie dédiée à l'animation et à la coordination des projets à l'échelle des destinations</p> <p>Volet N° 3 : 2 000 000 € sous forme de subvention (crédit d'investissement) : soutien aux projets coordonnés à l'échelle des destinations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget PNI et Sites d'exception - CPOM NEB

			<ul style="list-style-type: none"> - CPOM APPB - CPOM OTB (à définir en 2021) <p>Programme 606 : DVN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de Canal - CPOM 38 000 € Escales fluviales (à définir en 2021)
<p>Engager le projet fluvestre pilote du canal Manche-Océan en lien prioritaire avec le nautisme</p> <p>Orientations de travail communiquées aux acteurs en 2021 (ex : Exploitation des Carnets de cabotage, Lancement des Classes Canal, développement des pratiques sportives, Ports propres...)</p> <p>Recueil des premiers Marqueurs/résultats fin 2021 (Guide de préconisations régionales, classes canal, exploitation des Carnets de cabotage...)</p> <p>Carnet de Cabotage 2020</p>	ST	<p>SVTDD</p> <p>Partenaires volontaires de la méthodologie coordonnée</p>	<p>ST : Temps de travail du chargé de mission feuille de route Nautisme</p> <p>Programme 605 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020) - « Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique » – Destinations touristiques <p>Volet N° 1 : 700 000 € sous forme de subvention (crédit de fonctionnement) : soutien à l'ingénierie dédiée à l'animation et à la coordination des projets à l'échelle des destinations</p> <p>Volet N° 3 : 2 000 000 € sous forme de subvention (crédit d'investissement) : soutien aux projets coordonnés à l'échelle des destinations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget PNI et Sites d'exception - CPOM NEB - CPOM APPB - CPOM OTB (à définir en 2021) <p>Programme 606 : DVN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de Canal - CPOM 38 000 € Escales fluviales (à définir en 2021) <p>Service Sport CRB</p>

<p>Engager le projet fluvestre pilote du canal du Blavet en lien prioritaire avec le positionnement marketing régional et l'étude de positionnement</p> <p>Définition de l'univers Canal du Blavet en lien avec le positionnement régional des canaux</p> <p>Orientations de travail communiquées aux acteurs en 2021 - Grille de positionnement fin 2021</p> <p>Recueil des premiers marqueurs (guide de préconisations régionales, ...)</p>	ST	<p>SVTDD</p> <p>Partenaires volontaires de la méthodologie coordonnée</p> <p>Socio-professionnels du Blavet</p> <p>CRT/ADT/OTB-OT</p>	<p>ST : Temps de travail du chargé de mission feuille de route Canaux de Bretagne</p> <p>Programme 605 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020) - « Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique » – Destinations touristiques Volet N° 1 : 700 000 € sous forme de subvention (crédit de fonctionnement) : soutien à l'ingénierie dédiée à l'animation et à la coordination des projets à l'échelle des destinations Volet N° 3 : 2 000 000 € sous forme de subvention (crédit d'investissement) : soutien aux projets coordonnés à l'échelle des destinations. - Budget PNI et Sites d'exception - CPOM NEB - CPOM APPB - CPOM OTB (à définir en 2021) <p>Programme 606 : DVN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de Canal - CPOM 38 000 € Escales fluviales (à définir en 2021)
<p>Actualiser le modèle type « Contrat de canal » au vu de l'ambition et du plan d'actions de la feuille de route Canaux de Bretagne</p> <p>Nouvelle trame de contrat - 2021</p>	SVTDD	ST	Temps de travail ST, VN et Redon Agglomération
Champ d'action 9 : concevoir et valoriser des idées d'itinérance fluvestre durable en lien avec les univers des destinations touristiques			
<p>Sensibilisation des Offices de Tourisme sur l'univers "Canaux de Bretagne"</p> <p>Educ'tour en 2021</p>	<p>SVTDD</p> <p>ST</p>	<p>OT</p> <p>Ports fluviaux</p>	<p>Programme 605 ST :</p> <p>« Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique » – Destinations</p>

		Destinations touristiques	touristiques Volet N° 1 : 700 000 € sous forme de subvention (crédit de fonctionnement) : soutien à l'ingénierie dédiée à l'animation et à la coordination des projets à l'échelle des destinations CPOM OTB COM APPB
<p>Engager une réflexion sur les supports techniques et touristiques valorisant l'univers "Canaux de Bretagne".</p> <p>Définition d'orientations de travail concernant la valorisation des potentiels de développement touristique (Labels, coordination et mise à jour des outils de communication : Guide de navigation, Carnet de Cabotage, outil numérique régional de découverte et de médiation Cf. Mont St Michel...)</p> <p>Plan d'actions de la feuille de route Canaux de Bretagne 2022</p>	CRT	<p>CRB (SVTDD, Dircom, ST)</p> <p>OTB/OT</p> <p>ADT</p> <p>Escales fluviales</p>	<p>Temps de travail VN, DirCom et ST</p> <p>Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020) CPOM OTB</p> <p>Programme 606 : CPOM 38 000 € Escales fluviales (à préciser en 2021)</p>

AXE 4 : PROMOTION/COMMUNICATION 2020/21

Valoriser touristiquement les canaux et assurer la promotion du service public en faveur des canaux de Bretagne

Résultat visé et échéance par champ d'actions	Pilote	Partenaires	Ressources/moyens
Champ d'actions 10 : Assurer la complémentarité de la communication institutionnelle et inspirationnelle touristique des Canaux de Bretagne			
Partager les plans de communication relatifs aux Canaux Réunions spécifiques d'anticipation et de suivi annuelles et échanges préalables aux temps forts Compte rendu dans le cadre du suivi de la feuille de route	CRB (Dir Com) CRT (S Com)	SVTDD ST	Temps de travail DIRCOM CRB, VN, ST et CRT Programme 606 DVN : Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)
Poursuivre le maillage et passerelles entre les sites CRB et CRT pour assurer la bonne information des usagers touristiques. Réunion technique dédiée 2021	CRB (Dir Com) Com CRT (S Com)	SVTDD ST	Ressources DIRCOM CRB, ST et DVN Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)
Assurer un renvoi réciproque entre les supports édités par la Région et ceux édités par le Comité régional du tourisme Réunions - échanges spécifiques entre services communication Mention des renvois respectifs à opérer dans les supports	CRB (Dir Com) CRT (S Com)		Ressources DIRCOM CRB et VN Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)
Construire un partenariat de communication avec les territoires Réunion(s) exploratoire(s) Repérage de synergies pour le plan d'actions 2022	CRT ST	OTB OT	Ressources DIRCOM CRB et VN Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)

			CPOM OTB
Champ d'actions 11 : Valoriser l'univers touristique des Canaux de Bretagne			
Création de la thématique "Canaux" dans la rubrique "Selon mes envies" Page dédiée aux Canaux 2020	CRT (S Com CRT)	CRB	Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)
Valorisation des tronçons Manche Océan Intégration des contenus du Carnet de cabotage sur le site CRT 2021	CRT (S Com CRT)	CRB	Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)
Cible "Jeunes" : soutien à la création de 2 micro aventures en partenariat avec CHILOWE Valorisation de la mise en ligne sur la plateforme nationale - Mai 2021	CRT (S Com CRT)	CRB	Programme 605 ST : « Subvention au Comité régional du tourisme » (crédit de fonctionnement) CPOM avec le CRT : 4 029 900 € (+ 300 000 € Plan de relance du secteur touristique en 2020)
Recherche de contenu produits à valoriser (nouveauités, contenus actualisé, expérience...)	CRB (Dir Com) CRT (S Com CRT)	Comité technique Destinations touristiques ADT/OTB/OT	CPOM OTB
Champ d'actions 12 : Valoriser les canaux de Bretagne, propriété du Conseil régional			
Déclinaison de la charte de marque "Canaux de Bretagne" à l'ensemble des supports éditoriaux et de promotion, sur la signalétique... Information auprès des destinations touristiques et relais terrain (OT. loueurs, partenaires, Départements, EPCI...) du déploiement de la marque.	CRB (Dir Com)	VN ST Destinations Touristiques	Ressources DIRCOM VN Programme 606 DVN : 80 000 € en 2020 et 145 000 € en 2021
Valoriser le service public associé à la marque "Canaux de Bretagne" dans les supports produits par la Région (Supports éditoriaux, campagnes, RS...).	CRB (Dir Com)	ST	Ressources DIRCOM et VN

Diffusion de la ligne éditoriale régionale 2021			
Soutenir le développement de la navigation Publication d'une guide pratique de navigation Printemps 2021 Publication d'une carte navigation du réseau des Canaux de Bretagne 2021 Mise en ligne d'un nouveau site internet dédié (plus serviciel). 2021	CRB (Dir Com)	ST	Ressources DIRCOM et VN Programme 606 DVN : 80 000 € en 2020 et 145 000 € en 2021
Contribuer à la valorisation de l'Univers terrestre des Canaux de Bretagne Publication d'un guide pratique de randonnée (printemps) Publication d'une carte randonnée du réseau des Canaux de Bretagne Mise en ligne d'un nouveau site internet dédié (plus serviciel).	CRB (Dir Com)	ST	Ressources DIRCOM et VN Programme 606 DVN : 80 000 € en 2020 et 145 000 € en 2021
Contribuer à la valorisation de l'univers des Canaux de Bretagne auprès des Breton.ne.s Réalisation et diffusion d'une campagne de communication pluri-média valorisant les canaux et ciblée sur le grand public breton. Relais réguliers sur les RS de la Région Nombre de Post, accueil grand public,...)	CRB (Dir Com)	ST	Ressources DIRCOM et VN Programme 606 DVN : 80 000 € en 2020 et 145 000 € en 2021
Sensibiliser le grand public sur la biodiversité des Canaux Posts réguliers sur les réseaux sociaux Valorisation de cette richesse dans les supports éditoriaux et les campagnes média. Nombre de post, accueil grand public..	CRB (Dir Com)	ST	Ressources DIRCOM et VN

Temps forts 2020/21 :

La première année de travail doit permettre de roder la collaboration entre les Directions des voies navigables et Tourisme et patrimoine et d'instaurer le mode de gouvernance consultatif.

Le premier plan d'actions cumule la période de fin 2020 (date de définition de la feuille de route) et l'exercice plein de 2021.

Ainsi, cette première période sera notamment marquée par :

- **Le rodage de la gouvernance et la formalisation des partenariats opérationnels :**
 - Novembre 2020 : Adoption de la feuille de route « Canaux de Bretagne »
 - Fin 2020 : Premières réunions de concertations auprès des réseaux régionaux mobilisables pour la mise en œuvre de la feuille de route
 - Début 2021 : Stabilisation du programme d'actions 2021
 - Mi 2021 : Premier bilan intermédiaire de la feuille de route présenté au Forum des navigants reconfiguré en instance consultative de la feuille de route

- **La consolidation du lien tourisme et voies navigables autour de l'Univers touristique des canaux et des politiques régionales (Contrat de Canal, Appels à manifestation d'intérêt ou à projet, Communication...)**
 - Fin 2020 - Début 2021 : Sensibilisation à l'Univers des Canaux à des fins de mobilisation opérationnelle
 - Mi 2021 :
 - Mode de représentation des Destinations touristiques à l'échelle régionale de la feuille de route
 - Test d'articulation territoriale de l'animation des projets fluviaux
 - Première campagne de communication coordonnée Région/CRT autour de l'Univers des canaux de Bretagne (guides usager et sites internet notamment)

- **Le premier partage des réalisations des actions du plan d'actions afin de valoriser les partenariats et stimuler les rapprochements opérationnels**
 - Mi 2021 :
Premier bilan intermédiaire de la feuille de route présenté au Forum des navigants re configuré en instance consultative
 - Fin 2021
 - Finalisation du plan d'action prévisionnel 2022 tenant compte des concertations élargies et du bilan 2021.

EVALUATION

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2020 – 2025 et les feuilles de route associées feront l'objet d'un dispositif global de suivi et d'évaluation, en cours de construction. Ce dispositif devra notamment permettre de suivre et d'évaluer :

- La prise en compte des 14 engagements de principe de l'axe 1 du S.R.D.T.L., engagements s'inscrivant dans la droite ligne des objectifs de la Breizh Cop et qui constituent des clefs de réussite des projets de développement touristique ;
- La mise en œuvre des thématiques stratégiques inscrites au sein des feuilles de route à travers des indicateurs clés propres à la thématique.